



## Sommaire

Présentation du rapport d'expertise du cabinet ISAST sur les conditions de travail suite à la mise en place de l'outil EsafeMePro sur le périmètre Bourgogne de l'UI Est..... 1

## Présentation du rapport d'expertise du cabinet ISAST sur les conditions de travail suite à la mise en place de l'outil **EsafeMePro** sur le périmètre Bourgogne Franche Comté de l'UI Est

### ✓ Rappel du contexte

Présentée en novembre 2018 lors du CHSCT Bourgogne Franche Comté, **EsafeMePro** est une solution logicielle censée transformer le smartphone des techniciens œuvrant en HNO (horaires non ouvrables) sur sites isolés en dispositif d'assistance pour travailleur isolé (DATI) en cas de chute, immobilité et détresse .  
Déployé dès le printemps 2019, cet outil remplace en catastrophe un dispositif ECONOCOM ayant fait pourtant ses preuves et recueillant l'adhésion des personnels.

Face à cette précipitation, le flou des réponses quant à l'usage et la gestion des données personnelles et de géolocalisation, la résolution d'une expertise fut votée en novembre 2019.  
Confiée au **cabinet ISAST**, ce dernier a rendu ses conclusions le 7 Septembre 2021 ; des conclusions confortant nos craintes et renforçant nos préconisations.

### ✓ Principales conclusions du rapport d'expertise ISAST

#### ▪ **ECONOCOM : Une solution regrettée**

Une plateforme suivait le trajet du technicien du début de la mission jusqu'au retour domicile en générant un appel toutes les heures. Ce dispositif actait clairement la responsabilité de l'entreprise en matière de sécurité et allait à l'encontre de l'isolement du technicien en astreintes sur sites, car échanges entre la plateforme et les personnels en intervention.

#### ▪ **ESAFEMEPRO : Une application à risques qui ne sauve ...que les apparences ?**

Déployée dans l'urgence, cette application mobile transfère et inverse la charge et la responsabilité de sécurité au salarié d'une part, car elle doit être installée et activée par le salarié pour être opérationnelle et d'autre part, au prestataire de gestion des alertes SECURITAS.

A défaut d'installation, que se passe-t-il pour le travailleur isolé en proie à un malaise ? Quid des responsabilités ?

Ce déploiement sans grande pédagogie suscite méfiance et défiance car quid des données collectées ?

Quel usage des données personnelles et de géolocalisation ?

Quelles garanties et garde-fous ?

Le discours et la méthode ne favorisent guère l'adhésion, à tel point que 35% des personnels en situation de travailleur isolé ne l'ont pas installée, au détriment de leur sécurité.

De plus, cette façon de faire amplifie les craintes de « flicage » face à cette absence criante de pédagogie .Pour convaincre, les managers malmenés sont réduits à agiter la sanction de suppression des missions en astreintes, avec pour corollaire l'épouvantail de la baisse de revenus. La sécurité versus la rémunération !

L'ancien dispositif, malgré certaines limites dans l'efficacité de la prise en charge du risque isolé, répondait aussi au besoin de soutien social et technique à distance. A l'inverse, l'application EsafemePro par sa digitalisation, renforce et conforte le sentiment d'isolement des salariés.

De surcroit, l'aspect préventif de l'outil repose uniquement sur l'adhésion, l'appropriation et l'activation du salarié !  
A défaut, les personnels en HNO « évoluent sans filet » sans aucun outil d'alerte...

Petit glossaire

DATI : Dispositif d'assistance au travailleur isolé

TI : Travailleur isolé

HNO : Horaires non ouvrables

HO : Horaires ouvrables

EPI : Equipement de protection individuelle



✓ L'expertise alerte et préconise ....

Identification des situations à risque	
Recours à des binômes en zones blanches, zones à risques Accentuer les formations de premiers secours	
La sécurité ne peut reposer sur un seul dispositif Le digital comme solution d'appoint complétant un dispositif plus large	
Une communication et un déploiement restaurant la confiance notamment sur les questions sensibles d'usage et de protection des données	
Correction des bugs, ergonomie et sensibilité de l'application	
Une application qui renforce le sentiment d'isolement	
Une obligation de sécurité transférée aux salariés et au prestataire	

Au final, la généralisation d'un seul dispositif de prévention s'avère peu adéquat à la multiplicité des situations, d'autant qu'en termes de processus de travail et d'impacts sur la charge mentale, son utilisation complexifie le travail du technicien par l'interférence avec les autres applications métier.

✓ Résolution 2021 / 64 votée à l'unanimité des OS

Suite à la présentation du rapport ISAST relatif à l'application EsafeMePro, les élus du CSEE DO GNE, réunis en séance extraordinaire le 7 septembre 2021, demandent à la Direction :

- **D'établir** un plan d'actions organisationnel visant à réduire ces situations de travailleur isolé
- **De procéder** à une analyse des situations de TI (travailleurs isolés) qui subsistent dans chaque Direction de l'UI
- **Identifier et évaluer** les risques qui subsistent
- **Décrire et évaluer** les mesures de prévention qui en découlent
- **Mettre à jour le DUER** ( Document Unique Evaluation des Risques)
- **De proposer un DATI** moins intrusif pour les salariés amenés à exercer en situation de TI qui restent réticents à l'utilisation d'EsafeMePro
- **De restituer** une étude d'impact et des retours d'expériences sur le déploiement et l'utilisation de l'outil
- **De solliciter** auprès du national les améliorations de l'outil et les corrections de bugs relevés par le rapport d'expertise et les points de vigilance mis en exergue par la CSSCT

### Analyse de la CFE-CGC

Selon l'inspection du travail, l'application **Esafemepro** n'est pas un EPI (Equipement de Protection Individuelle) mais un DATI (Dispositif d'Alerte pour Travailleur Isolé) qui ne peut pas être imposé aux salariés mais proposé de façon optionnelle. A cet égard, cette digitalisation de la sécurité ne peut être qu'un outil alternatif et complémentaire au sein d'un dispositif global. Affirmer le contraire et réduire ses obligations d'employeur en se défaussant sur une application mobile, même évolutive et perfectible, c'est manquer ostensiblement à ses obligations d'employeur, **digital, humain et responsable**.



Vos représentants  
CFE-CGC Orange

#### Élus

- Emmanuel ANGLO
- Rachid BOUDAUD
- José FIGUEIREDO
- Bertrand GEILLER (Absent excusé)

#### Représentant syndical CSE DO GNE

- Marc LEPIN

#### Rédacteur

- Nordine BELGUEBLI

#### Commissions CSE DO GNE

- ASC : Vinciane LASSELIN
- Restauration : Stéphanie VERCRUSSE
- Handicap : Djamilia TONKIN
- Des Marchés : Rachid BOUDAUD
- Formation, Emploi, Egalité Professionnelle : Virginie CLEMENT
- Projets, Economie, Evolution des Marché : Bertrand GEILLER



Retrouvez ce compte-rendu et  
les publications de votre établissement :  
[DO Grand Nord EST](#)

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



[www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org)

abonnements gratuits : [bit.ly/abtCFE-CGC](https://bit.ly/abtCFE-CGC)  
tous vos contacts : [bit.ly/annuaireCFECCG](https://bit.ly/annuaireCFECCG)

